

## PROCES VERBAL DU 05 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 5 juin à 18h00, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie de GRAINVILLE-SUR-ODON, en séance publique, sous la présidence d'Emmanuel MAURICE, Maire.

Membres présents :

MAURICE Emmanuel - DENOYELLE Patrick – DAHOUX Audrey - ARTHAUD Marie-Claude - DELANGE Jean-Luc - GERVAIS Marie-Paule - TREHET Florent - DROUET Richard - CINEUX Noémie

Membre absents excusés : JOKIC Corinne donne pouvoir à ARTHAUD Marie-Claude  
DUDOUIT Anne donne pouvoir à DAHOUX Audrey  
HILT Stéphanie donne pouvoir à MAURICE Emmanuel.

Membre absent : CADOR Loïc- PORTAIS Enzo - CACHARD Kylian.

Secrétaire de séance : GERVAIS Marie-Paule

Le Conseil Municipal est composé de 15 membres en exercice, 09 membres sont présents.

### **OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS**

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux (en attente de la nouvelle instruction) ;

Vu l'arrêté préfectoral indiquant le nombre de 3 délégués et de 3 suppléants à élire dans la commune ;

#### *a) Composition du bureau électoral*

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de DENOYELLE Patrick, ARTHAUD Marie-Claude, CINEUX Noémie, DAHOUX Audrey. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

#### *b) Élection des délégués*

Une liste déposée et enregistrée :

**- La liste est composée par Monsieur MAURICE Emmanuel**

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 12

- bulletins blancs ou nuls : 0

- suffrages exprimés : 12

Ont obtenu :

- liste composée par Monsieur MAURICE Emmanuel : 12 voix

Monsieur le maire proclame les résultats définitifs :

- liste, composée par Monsieur MAURICE Emmanuel : 3 délégués et 3 suppléants

### Informations :

#### chemin Cayer :

Monsieur l'Adjoint au Maire informe les membres du conseil municipal que le chemin de Cayer dessert une seule propriété à MISSY (commune du Val d'ARRY) et regroupe plusieurs logements situés dans cette même impasse. Une partie de cette impasse serait située sur le domaine public communal.

Monsieur DENOYELLE présente le linéaire de ce chemin ci-dessous et propose de céder cette emprise auprès du propriétaire de ce bien situé au 1 chemin de Cayer à MISSY. Une étude devra être réalisée auprès du cadastre pour réaliser cette opération.



### **\* Présentation de 2 totems « enfants » pour passage piéton :**

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise LOIR ILLUMINATIONS pour l'installation de deux totems aux abords de passages piétons proche des écoles sur la commune, le coût à supporter est de 1000 € H.T.. Monsieur MAURICE précise que la commune est adhérente à l'association de prévention routière. Ce « rappel à la prudence » fait partie des actions à mener contre la vitesse des automobiles aux abords des passages piétons. Une décision devra être prise pour définir les lieux d'implantation.

### **\* Dépôt de plainte en ligne sur des tags sur le mobilier urbain :**

Monsieur le Maire a constaté plusieurs tags sur le domaine public, notamment sur les panneaux de signalisation et arrêt de bus. Un dépôt de plainte a été déposé en ligne, Monsieur MAURICE doit rencontrer le gendarme BIOT à ce sujet le 11 juin prochain.

### **\* Projet d'implantation d'un aménagement sportif :**

Monsieur le Maire, accompagné de ses adjoints, a rencontré le 28 mai dernier, Monsieur Chafi de la société KOMPAN pour échanger sur un projet d'aménagement sportif de type clé en main sur l'aire de loisirs. Une offre a été remis par l'entreprise pour ce projet estimé à 11 658.44 € HT, Monsieur MAURICE présente le projet :



Dans le cadre de cette réflexion, Monsieur le Maire sollicite l'accompagnement de l'ANDES sur la faisabilité technique et financière pour ce projet. Une délibération pourrait être prise lors du prochain conseil municipal afin de l'autoriser à solliciter les subventions auprès des financeurs.

### **\* Point sur l'extension du lotissement les Grandes Dames :**

Monsieur le Maire n'ayant pas eu d'avancée sur ce projet avec EDIFIDES depuis novembre 2025, un courriel a été transmis le 27 mai dernier auprès de Monsieur CLOUS, Directeur, afin de lui faire part de son inquiétude sur la non avancée de ce projet et des suites à donner avec les consorts BOULON (propriétaires d'une parcelle sur l'emprise du projet d'aménagement du lotisseur).

Une réponse a été reçue en mairie ce même jour de Monsieur FROGER (responsable du projet). Pour ne pas bloquer le processus de dépôt du permis d'aménager et avancer sur l'opération, EDIFIDES a annoncé à la famille BOULON d'intégrer dans le permis d'aménager la viabilisation de 5 lots libres sur leurs parcelles et d'intégrer également la réalisation d'un trottoir le long de ce lotissement sur la rue de Carrouges (à la charge de l'aménageur).

La société TECAM doit présenter ce projet de permis d'aménager en mairie le 30 juin 2026.

**\* Point sur la restauration du calvaire :**

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise le 21 mai dernier sur le choix du devis et de la demande de subvention auprès de financeurs dont la Fondation du Patrimoine. Les mécènes de la fondation se réuniront le lundi 8 juin pour analyser plusieurs projets et sélectionner les travaux éligibles aux subventions. Le projet de Grainville pourrait retenir l'attention des mécènes avec un taux de financement au maximum de 80%. Dans ces conditions les travaux pourraient débuter le 4 juillet 2026.

**Dates à retenir :**

- rendez-vous avec la Foncière de Normandie et le futur partenaire du dépôt de pain le 18 juin 2026 à 10h30
- commission action sociale le 18 juin 2026 à 18h00
- apéro concert le 19 juin 2026
- conseil municipal le 6 juillet 2026

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE  
LE 11 JUIN 2026

La Secrétaire de séance  
GERVAIS Marie-Paule

le maire  
MAURICE Emmanuel

